

PARCOURS DE FORMATION CATÉGORIE B

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation :

Parcours théorique

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme via Internet (option d'achat d'accès).

Parcours pratique

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- de nuit (leçons prises en hiver).

De l'écoute pédagogique vous sera proposée.

En quoi consiste l'écoute pédagogique ? Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.

Critère 3.1

Définir les modalités d'organisation des formations théoriques et pratiques (collectifs, horaires, distanciel, présentiel, etc.). Le cas échéant, proposer et promouvoir les cours collectifs exposant des grands thèmes de la sécurité routière (par exemple : alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité, distracteurs, etc.) animés par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière, (les spécificités de la conduite et de la sécurité des motocyclettes et des véhicules du "groupe lourd" pour les écoles de conduite ou association proposant ces formations).

Notre école de conduite propose des cours thématiques collectifs sauf exception, encadrés par un enseignant diplômé :

Horaires des cours théoriques bureau Lunel

Jour	Horaires	Thème
Lundi	de 17h30 à 18h30	Signalisation
Mardi	de 18h30 à 19h30	Vitesse et conducteur
Mercredi	de 15h30 à 16h30	Alcool, stupéfiants distracteurs
Vendredi	de 18h30 à 19h30	Priorité
Samedi	de 9h à 10h	Le véhicule

Horaires des cours théoriques bureau Grande Motte et Aigues Mortes

Jour	Horaires	Thème
Mercredi	de 18h00 à 19h00	Alcool, stupéfiants distracteurs
Samedi	de 10h00 à 11h00	Le véhicule

Conditions d'accès aux cours : 5 élèves minimum, inscription 5 jours avant.

LE CODE



La liste des thèmes abordés lors des cours théoriques :

La liste des thèmes spécifique de la conduite et de la sécurité des deux roues motorisées abordés lors des cours théoriques :

LE CODE ÉPREUVE THÉORIQUE MOTO

